

Liste de contrôle

Sols



Peut-on marcher en toute sécurité sur les sols de votre entreprise?

Dans beaucoup d'entreprises, la proportion d'accidents dus à une glissade ou à un faux pas dépasse 25%. Il est possible d'y remédier en faisant attention aux sols.

Les principaux dangers sont:

- les marches, les seuils, les endroits où l'on risque de trébucher
- les sols et les escaliers lisses et glissants
- les sols à la surface inégale ou endommagée

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux connaître ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Sols antidérapants

<p>1 Les sols sont-ils antidérapants et adaptés aux conditions d'utilisation?</p> <p>Selon les conditions d'utilisation: surface rugueuse, revêtement caoutchouc ou céramique à pastilles, revêtement strié, etc. Les sols en céramique ou en pierre peuvent être rendus antiglissants ultérieurement par des entreprises spécialisées. (Fig. 1)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>2 Est-ce que l'écoulement des liquides dans les zones humides se fait librement?</p> <p>Ex.: sols avec un revêtement caoutchouc à pastilles légèrement incliné, en caillebotis, etc.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>3 Les entrées des bâtiments disposent-elles de tapis-barrages anti-saletés qui absorbent aussi l'humidité?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>4 A-t-on installé dans les zones particulièrement à risque, par ex. sur le nez des marches d'escalier, des bandes antidérapantes? (Fig. 2)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>5 Lorsque, par endroits, un revêtement de sol est usé, entamé ou endommagé, répare-t-on ou renouvelle-t-on immédiatement ces parties du revêtement?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>6 Les voies de circulation à l'extérieur sont-elles conçues de façon à éviter que le sol devienne glissant en raison du temps (pluies, neige, verglas)?</p> <p>Voies de circulation couvertes, rampes chauffées, etc.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>7 Est-il aisé de procéder à un nettoyage approfondi des sols? Utilise-t-on des procédés et des produits de nettoyage appropriés qui ne diminuent pas les propriétés antidérapantes des sols?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig. 1: rampe avec un revêtement antidérapant.



Fig. 2: bandes antidérapantes installées ultérieurement sur un escalier en pierre lisse.

Eviter les endroits où l'on risque de trébucher

<p>8 Les sols sont-ils lisses et exempts de trous, de rainures, d'arêtes et d'autres éléments pouvant entraîner un faux pas?</p> <p>Par autres éléments, on entend en général des différences de niveau de plus de 4 mm. (Fig. 3)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>9 Les ouvertures et les rigoles d'écoulement, les ouvertures dans les sols et autres creux similaires sont-ils recouverts jusqu'au niveau du sol et, si oui, ce recouvrement est-il antidérapant et stable?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>10 Les rigoles d'écoulement ouvertes qui ne peuvent être évitées font-elles au maximum 2 cm de profondeur et ont-elles des bords arrondis?</p> <p>De telles rigoles ne doivent pas se trouver sur les voies de circulation pour le transport de charges avec des engins de manutention, des transpalette et des chariots, etc.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig. 3: revêtement mal réparé. Les différences de niveau doivent rester les plus faibles possible.

<p>11 Les caillebotis sont-ils fixés de telle sorte qu'ils ne puissent pas basculer ou tomber?</p> <p>Les caillebotis doivent être fixés de façon à ce que leurs bords restent toujours au même niveau. (Fig. 4)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>12 Les marches, les seuils, etc. qui ne peuvent être évités, sont-ils clairement signalés et toujours bien éclairés?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>13 Les tapis-barrages anti-saletés, les tapis et les paillasons sont-ils fixés de telle sorte qu'ils ne puissent pas se déplacer et leurs bords se relever? (Fig. 5)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>14 Les voies ferrées dans les zones de circulation sont-elles au niveau du sol et les rails se trouvant dans des zones de circulation de véhicules (transpalettes, chariots, bicyclettes, etc.) sont-ils obturés par un profilé en caoutchouc? (Fig. 6)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

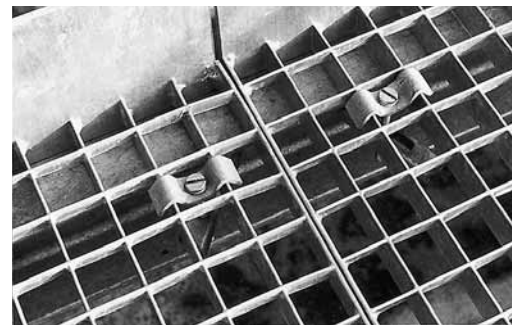


Fig. 4: les caillebotis sont fixés de telle sorte qu'ils ne puissent pas se déplacer et présenter une partie proéminente.



Fig. 5: les bords des tapis qui se relèvent peuvent être fixés, par ex. par des baguettes.

Organisation, formation, comportement humain

<p>15 Evite-t-on qu'il y ait sur le sol des substances pouvant faire glisser, telles que de l'eau, de l'huile, des poussières de polissage, des granulés et des déchets, et, le cas échéant, sont-elles ramassées tout de suite? (Voir photo page de titre.)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>16 Existe-t-il dans votre entreprise des dispositifs de signalisation des dangers temporaires de faux pas et de glissade et ces dispositifs sont-ils utilisés par le personnel de l'entreprise si besoin est? (Voir fig. 7 et page de titre.)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>17 Le personnel de votre entreprise porte-t-il des chaussures maintenant bien le pied et munies de semelles antidérapantes? (Fig. 8)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>18 Votre entreprise a-t-elle désigné un collaborateur avec des connaissances spécialisées en nettoyage et soin des sols pour organiser le nettoyage?</p> <p>Voir liste de contrôle Suva 67045.f.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>19 Un service de déneigement est-il organisé?</p> <p>Voir liste de contrôle Suva 67031.f.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>20 Utilise-t-on sur les sols non isolés contre le froid et la chaleur se situant dans les zones de travail des grilles, des tapis en caoutchouc et autres éléments similaires?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

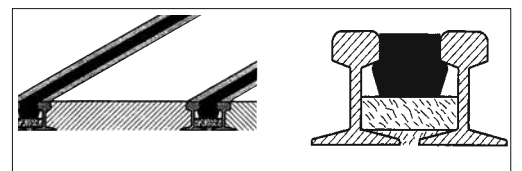


Fig. 6: les rails se trouvant sur les voies de circulation sont à obturer avec des profilés en caoutchouc.



Fig. 7: il faut indiquer clairement ou délimiter les endroits glissants (par ex. après des travaux de nettoyage) et les endroits où l'on risque temporairement de trébucher (câbles, tuyaux, etc.).



Fig. 8: signal de sécurité «Porter des chaussures à semelles profilées» (réf. Suva 1729/63).

Vous trouverez des informations et des conseils complémentaires sur ce thème dans les publications suivantes:

- Liste de contrôle «Stop aux chutes et faux pas au bureau», réf. 67178.f
- Liste de contrôle «Stop aux chutes et faux pas au postes de travail fixes dans l'industrie et l'artisanat», réf. 67179.f
- Liste de contrôle «Stop aux chutes et faux pas dans les escaliers: mains courantes», réf. 67185.f
- «Signalisation de sécurité», réf. 44007.f
- «Signaux de sécurité», réf. 88101.d/f/i

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature:

Plan de mesures: sols

Domaines contrôlés:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 6 mois)

Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 021 310 80 40-42 ou fax 021 310 80 49
pour commander: www.suva.ch/waswo-f, tél. 041 419 58 51 ou fax 041 419 59 17

Suva, division sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition: octobre 2011
Référence: 67012.f